

DEC201921DR04**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9168 intitulée Laboratoire de chimie moléculaire****LE DIRECTEUR D'UNITÉ,****Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;**Vu** la décision DEC193206DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9168, intitulée « Laboratoire de chimie moléculaire » ;**Vu** la décision DEC201643INC nommant Monsieur Cédric TARD directeur de l'unité à compter du 01/11/2020 ;**DÉCIDE :****Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Madame Anne-Florence EYSSAUTIER, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} novembre 2020

Le directeur d'unité
Monsieur Cédric TARD

Madame Anne-Florence EYSSAUTIER

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.